

## SÉANCE DU 7 Mai 2019 (13 conseillers présents)

### 1 – DELIBERATIONS APPROUVEES

#### 1-1 **Recomposition du nombre de membres du Conseil Communautaire** pour les futures élections municipales en mars 2020.

Actuellement 36 sièges sont répartis entre les 16 communes avec 2 sièges pour la commune de St André de Lidon.

A partir de 2020, 30 sièges seulement seront affectés, avec toujours 2 sièges pour notre commune.

La proposition validée est celle de l'accord local suivant :

Gémozac : 5 sièges – Meursac : 3 sièges – Berneuil, St André, Rétaud, Tesson, Rioux, Cravans, Montpellier,

Saint Simon : 2 sièges – Villars en Pons, Jazennes, Thaims, Thézac, Tanzac, Virollet : 1 siège.

#### 1-2 **Convention avec le SDEER** pour le remboursement de l'éclairage public à la Cour du Bois.

La participation de la commune est à hauteur de 50% du montant des travaux sur 5 ans sans frais soit 2816€/an

#### 1-3 **Implantation d'une antenne relai radiotéléphonique**

La société Orange propose pour les portables l'installation d'une antenne au « Fagnat », chemin de chez Paunaud dans le village de Jorignac, sur une surface de 150m<sup>2</sup>.

Un bail locatif sera établi entre la société Orange et la commune d'une durée de 9 ans renouvelable.

La réalisation est annoncée pour fin décembre 2019.

#### 1-4 **Proposition d'intégration du chemin piéton** de la Martière dans le domaine public de la commune.

#### 1-5 **Attribution d'une subvention** de 100€ pour la course cycliste Apogé du 11 mai.

### 2 – AUTRES SUJETS ABORDES

#### 2-1 **Présentation du PADD par le bureau d'Etude Urban'hymns**

- La présentation au conseil municipal du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est une procédure obligatoire qui doit avoir lieu 2 mois minimum avant l'arrêt du PLU.
- A l'issue de l'arrêt du document les personnes publiques associées auront trois mois pour émettre leurs avis, suivi de deux mois d'enquête publique. L'objectif de la commission d'urbanisme est l'approbation du futur PLU avant les élections municipales de 2020.
- La révision du PLU doit permettre la mise en conformité et en compatibilité avec le SCOT de la Saintonge Romane qui va réduire les zones constructibles de 15 hectares à 3.7 hectares.
- Le PADD est un point central de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui sera traduit à travers le règlement et suite au débat sans vote de ce document en conseil municipal, la commune peut opposer des sursis à statuer aux autorisations d'urbanismes.
- Les remarques des conseillers portent sur le rythme de constructions pour les 10 prochaines années qui sera de l'ordre de 2 à 3 nouvelles constructions par an, sachant que dans la période 2008-2017 le rythme de constructions était en moyenne de 10.6 par an.

#### 2-2 **Aménagement du Bourg autour de l'église**

- Les travaux de voirie, rue de l'église et du Chanoine Tonnellier seront achevés pour la brocante du 9 juin. Il restera l'engazonnement et la plantation des arbres à partir de septembre octobre 2019. Le choix des arbres est validé :  
11 chênes, 3 arbres de Judée et 5 Acer.

#### 2-3 **Compteur Linky**

- La société RSP prestataire de Enedis procède actuellement sur notre commune au remplacement des compteurs actuels par des compteurs Linky.

- La commune a donné son accord pour le changement des compteurs communaux des bâtiments et de l'éclairage public.
- Les particuliers sont libres de leur choix